



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**VILLE DE CERET**

En l'an deux mille vingt-six et le seize avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme COSTASECA-VIDALOU Bernadette, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. LABELLE Thierry, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PUIGMAL Patrick, Mmes BOISORIEUX Michelle, DUNYACH Monique, BARANOFF Brigitte, MM. DERBOIS Guy, MARITON Bruno, BRISSAUD Nina, MM. MAS Jean-Louis, FROIDEVAUX Sébastien, PEJOAN Philippe, Mmes MILLET Frédérique, GRIERSON Anne, MM. ROIG Julien, PARAYRE Jean, MORET Thierry, Mme MARTINEZ Montserrat, Mmes WICKENBURG Sarah, ROCA Aurélie, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BENARD Gisèle, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à M. ANGULO José, Adjoint ; M. BRULE François, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Mme ROCA Aurélie, Conseillère Municipale ;

Absent : BELTRAN José, Adjoint,

Secrétaire de séance : M. ROIG Julien, Conseiller Municipal

Date de convocation :  
01/04/2026

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29  
Présents : 26  
Procurations : 02  
Votants : 28

**OBJET :**

**FINANCES**

-----  
**Affectation des résultats  
2025**

**Budget Annexe  
du Musée d'Art Moderne**

-----

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les résultats du Compte Financier Unique 2025- BUDGET ANNEXE du Musée d'Art Moderne la Commune de CERET, sont repris comme suit :

**BUDGET ANNEXE MUSEE D'ART MODERNE (BC642)**

**Section Investissement**

Report du résultat 2024	-	122 686,51
Résultat 2025		54 283,64
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001	-	68 402,87
Restes à réaliser en dépenses		-
Restes à réaliser en recettes		-
Solde d'exécution de la section d'investissement	-	68 402,87

**Section de fonctionnement**

Report du résultat 2024	-	-
Résultat 2025		4 322,66
Excédent ou déficit cumulé		4 322,66
Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068		4 322,66
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002		-

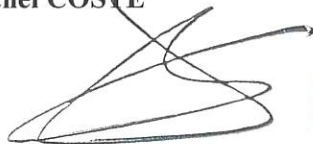
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,**  
**DECIDE à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés (6 abstentions)**

- d'**ACCEPTER** la proposition de Monsieur le Maire,

- d'**AFFECTER** les résultats tels qu'énoncés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire de CERET**  
**Michel COSTE**



**Le secrétaire de séance,**  
**Julien ROIG**



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.